9ième Symposium du GIAL
1er octobre 2022

Don d'organes et la transplantation au sein du Programme Latin du Don d'Organes

Nathalie Pilon, coordinatrice de prélèvement et transplantation
Référente qualité CHUV.

Objectifs

- **Comprendre l'organisation du don d'organes en Suisse**
- **Identifier qui peut être donneur**
- **Connaitre les différents acteurs**
- **Appréhender les différentes étapes du processus**
- **Se représenter l'après…**

Organisation du don en Suisse

Organigramme

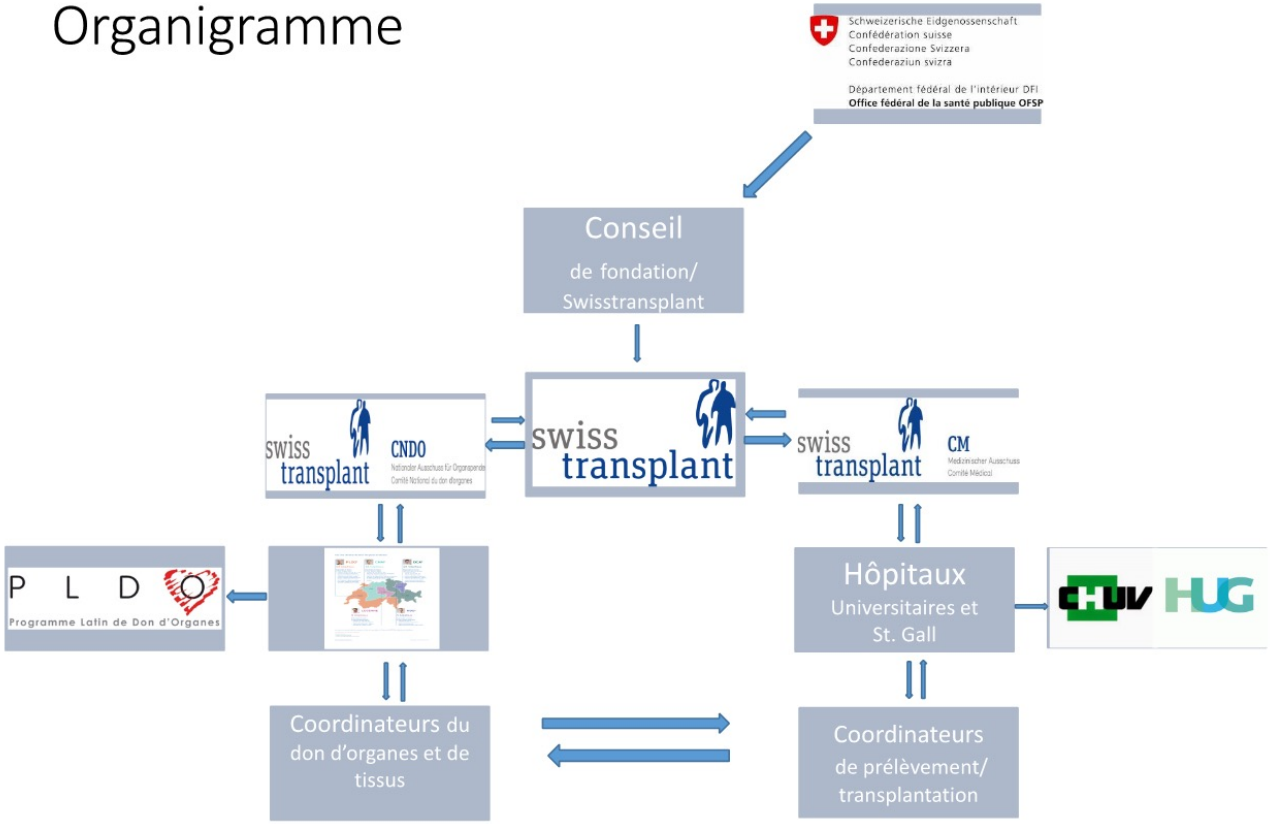

Réseaux don d'organes en Suisse

Réseaux de don d'organes

Total 41: 39 DBD / 2 DCD

Total 49: 28 DBD ; 21 DCD
CHUV: 18 (9 et 9)

PLDO – 16 hôpitaux

Programme Latin du Don d'Organes

Responsable de réseau
Dr Marco Rusca

Cantons : FR, GE, JU, NE, TI, VD, VS

Hôpitaux de prélèvement
— Centre Hospitalier du Valais Romand (CHVR) (hôpital de Sion)
— Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)
— Ente Ospedaliero Cantonale (EOC)
— Hôpital cantonal HFR de Fribourg
— Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)
— Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) (site de Pourtalès)

CHM – 21 hôpitaux

Réseaux de don d'organes Suisse Centre

Responsable de réseau
Dr Sabine Camenisch

Cantons : AG, BE, BL, BS, SO, VS

Hôpitaux de prélèvement
— Hôpital universitaire de Bâle (USB)
— Hôpital universitaire de Berne (Inselspital)
— Hôpital cantonal d'Aarau (KSA)

DCA – 23 hôpitaux

Donor Care Association

Responsable de réseau
Renato Lenherr

Cantons : GL, GR, SH, SZ, TG, ZG, ZH

Hôpitaux de prélèvement
— Hôpital cantonal des Grisons (KSGR)
— Hôpital cantonal de Winterthour (KSW)
— Hôpital universitaire de Zurich (USZ)

Total 47: 29 DBD / 18 DCD

Lucerne – 9 hôpitaux

Responsable de réseau
Dr Christian Brunner

Cantons : LU, NW, OW, UR

Hôpital de prélèvement
— Hôpital cantonal de Lucerne (LUKS)

NOO – 5 hôpitaux

Netzwerk Organspende Ostschweiz

Responsable de réseau
Dr Edith Fässler

Cantons : AI, AR, SG

Hôpital de prélèvement
— Hôpital cantonal de Saint-Gall (KSSG)

Toatl 12: 6 DBD / 6 DCD

Total 17: 7 DBD / 10 DCD

Programme Latin du Don d'Organes

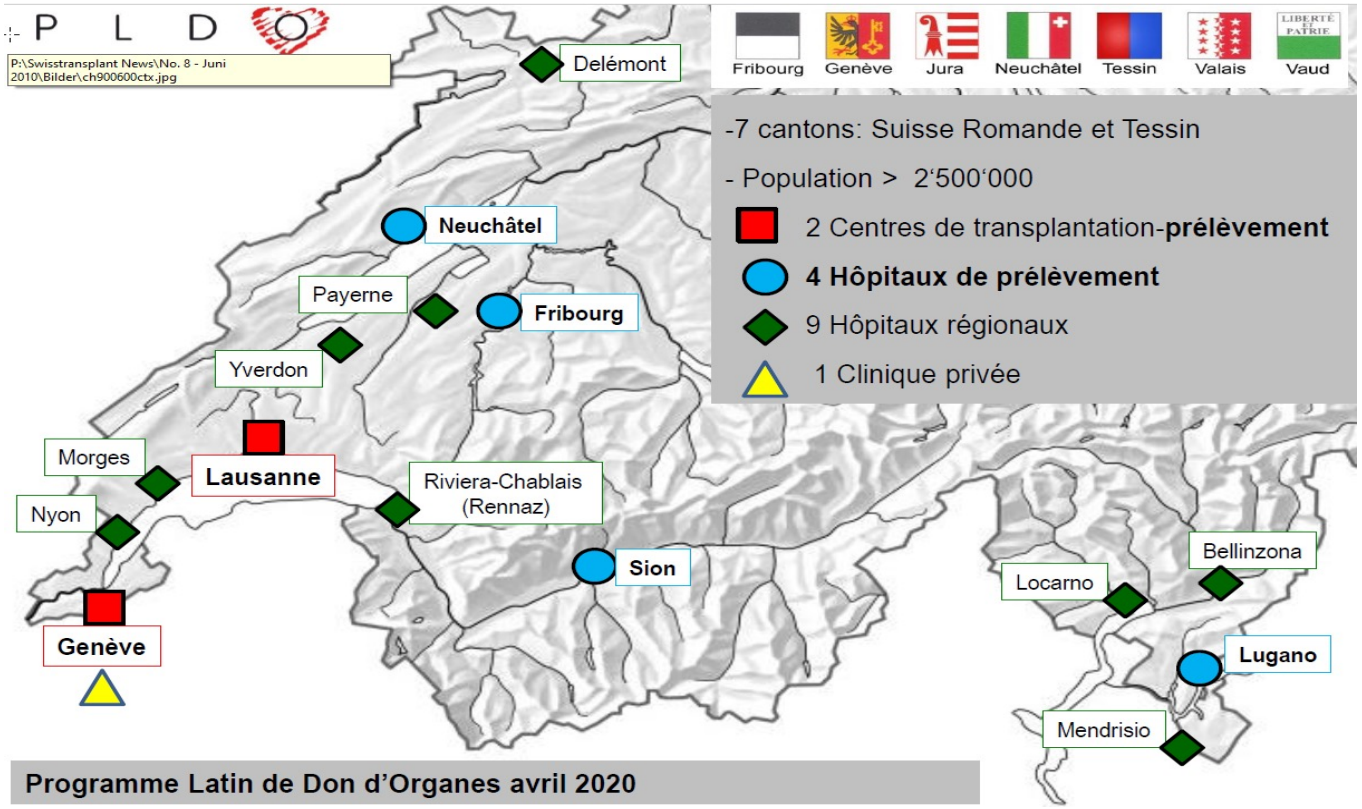

Programme Latin de Don d'Organes avril 2020

Organisation au sein du PLDO

3 équipes responsables du don et prélèvement au sein du PLDO et qui se déplacent en périphérie

- Coordinateurs de don et de prélèvement des HUG
- Coordinateurs de don et de prélèvement du CHUV
- Coordinateurs de prélèvement et de transplantation du CHUV

Organisation au sein du PLDO

- Piquet 365 jours/an, 24h/24h au sein des hôpitaux universitaires et des hôpitaux partenaires du PLDO
- Piquet en alternance avec les collègues des HUG (1 semaine sur 2)
- Particularité du CHUV: partage des piquets de prélèvement entre le don et la transplantation.

Rôle coordinateur de prélèvement

La coordination de don et de prélèvement / transplantation

- Détection / accompagnement des proches et des équipes
- Evaluation des organes et gestion des examens
- Annonce à Swisstransplant et allocation des organes : SOAS
- Organisation du prélèvement des organes (timing équipes internes et externes) et coordination au bloc opératoire
- Collaboration médico-soignante
- Accompagnement des familles
- Respect des procédures
- Formation

Swisstransplant

But de la fondation:

Créée en 1992, elle joue un rôle dans la promotion, le développement et la coordination de la transplantation d'organes, de tissus et de cellules au niveau national **ainsi** que la promotion et l'information du public sur le don et la transplantation d'organes

Depuis Juillet 2007:

Mandatée par la Confédération en tant que Service national des attributions

Qui peut être donneur ?

Donneur vivant	Donor after Cardiac Death (DCD)	Donor after Brain Death (DBD)
Don d'organes de son vivant	Donneur suite à mort cérébrale après arrêt cardiaque circulatoire	Donneur suite à mort cérébrale

Donneur à cœur battant

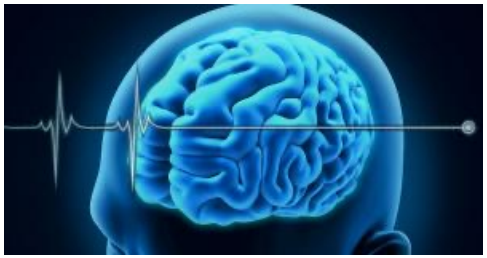

- **28 jours de vie minimum ou 44 semaines d'aménorrhée**
- **Diagnostic clinique ou para-clinique (Diagnostic clinique : obligation d'en effectuer 2 à 24h d'intervalle pour les enfants de moins d'un an)**
- **Tous les organes et tissus peuvent être prélevés (cornées > 16 ans)**

Donneur à cœur arrêté

- **10 kg minimum**
- **Décision de retrait thérapeutique prise indépendamment du don d'organes**
- **Tous les organes et tissus peuvent être prélevés sauf le cœur**

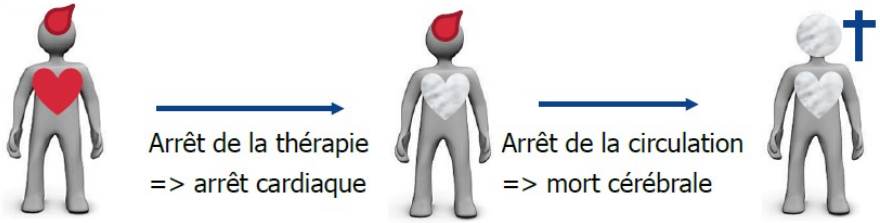

Cadre légal et législatif

Loi fédérale sur la transplantation

Art. 9 Critère du décès et constatation du décès

« Une personne est décédée lorsque les fonctions du cerveau, y compris du tronc cérébral, ont subi un arrêt irréversible. »

Directives ASSM

«La mort peut être due aux causes suivantes

- **une lésion ou une maladie cérébrale primaire**
- **un arrêt circulatoire persistant**

Loi fédérale **810.21**
sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules
(Loi sur la transplantation)

du 8 octobre 2004 (Etat le 1er juillet 2007)

SAMW ASSM
Schweizerische Akademie der Medizinischen Wissenschaften
Académie Suisse des Sciences Médicales
Accademia Svizzera delle Scienze Mediche
Swiss Academy of Medical Sciences

Diagnostic de la mort en vue de la transplantation d'organes et préparation du prélèvement d'organes

https://www.samw.ch/fr/Ethique/Transplantation-d-organes.html

https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20010918/index.html

Consentement explicite/consentement présumé

Loi fédérale su

Art

f ... ronc
ce ... versible. »

Dir

«La mort peut être due aux causes suivant

- une lésion ou une maladie cérébrale primaire
- un arrêt circulatoire persistant

https://www.samw.ch/fr/Ethique/Transplantation-d-organes.html

https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20010918/index.html

Statistiques donneur

Don d'organes post mortem

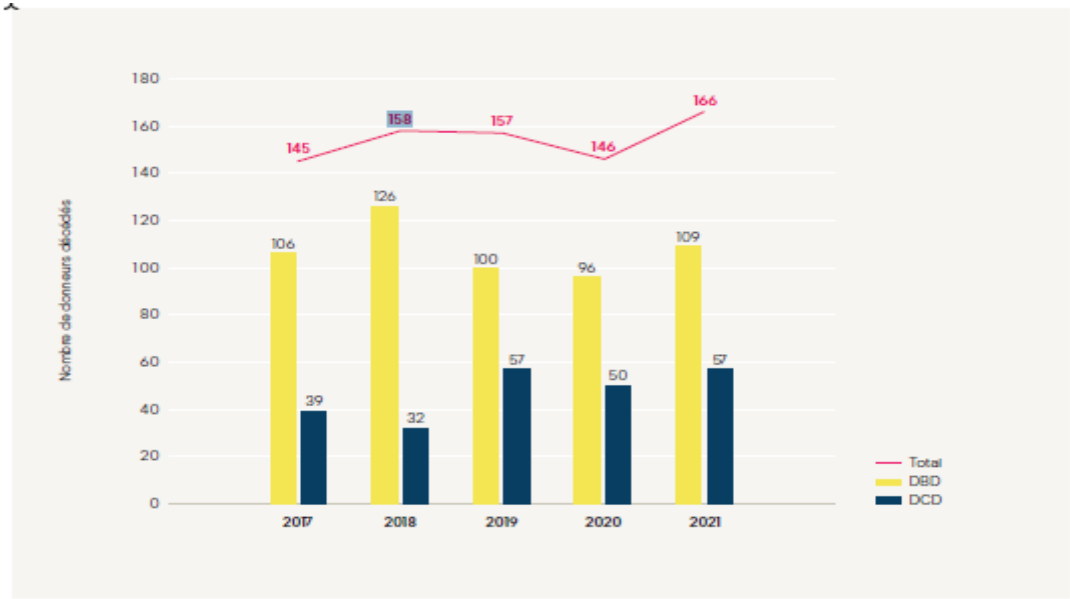

Ill. 3.1 – Nombre de donneurs décédés en Suisse. DBD : dons en état de mort cérébrale, DCD : dons en état de mort cérébrale après un arrêt cardio-circulatoire. Est considérée comme donneur toute personne décédée qui a subi une intervention chirurgicale dans l'intention d'un prélèvement d'organes aux fins d'une transplantation.

Rapport Annuel Swisstransplant 2021

Statistiques donneur

	Total	DBD	DCD
Aperçu			
Nombre de donneurs décédés	166	109	57
Nombre de donneurs décédés par million d'habitants	19,1	12,6	6,6
Nombre d'organes greffés par donneur décédé, valeur moyenne (±SD)	2,9 (1,4)	3,2 (1,4)	2,3 (1,2)
Répartition par âge			
Donneur le plus jeune, ans	1	1	15
Donneur le plus âgé, ans	86	84	86
Âge médian, ans (quartile inférieur à supérieur)	59 (45-69)	57 (43-68)	63 (47-70)
< 16 ans, n (%)	9 (5)	8 (7)	1 (2)
16 à 24 ans, n (%)	6 (4)	3 (3)	3 (5)
25 à 34 ans, n (%)	12 (7)	9 (8)	3 (5)
35 à 44 ans, n (%)	14 (8)	9 (8)	5 (9)
45 à 54 ans, n (%)	27 (16)	20 (18)	7 (12)
55 à 64 ans, n (%)	35 (21)	23 (21)	12 (21)
65 à 74 ans, n (%)	38 (23)	19 (17)	19 (33)
> 74 ans, n (%)	25 (15)	18 (17)	7 (12)
Répartition par sexe			
Hommes, n (%)	98 (59)	54 (50)	44 (77)
Femmes, n (%)	68 (41)	55 (50)	13 (23)
Répartition par cause du décès			
Accident vasculaire cérébral, n (%)	80 (48)	62 (57)	18 (32)
Carence en oxygène, n (%)	53 (32)	28 (26)	25 (44)
Traumatisme cranio-cérébral, n (%)	29 (17)	18 (17)	11 (19)
Autres, n (%)	4 (2)	1 (1)	3 (5)
Origine des donneurs décédés par réseau			
Programme Latin du Don d'Organes (PLDO), n (%)	49 (30)	28 (26)	21 (37)
Donor Care Association (DCA), n (%)	47 (28)	29 (27)	18 (32)
Suisse Centre (CHM), n (%)	41 (25)	39 (36)	2 (4)
Netzwerk Organspende Ostschweiz (NOO), n (%)	17 (10)	7 (6)	10 (18)
Lucerne, n (%)	12 (7)	6 (6)	6 (11)

Rapport Annuel Swisstransplant 2021

En 2021

- **16% : moins de 34 ans**
- **38% : 65 ans et plus**
- **le plus jeune : 1 ans**
- **le plus âgé : 86 ans**

Critères d'exclusion

Certaines néoplasies

Infections systémiques incontrôlées

Maladies dégénératives du SNC

La possibilité de don chez les patients avec une maladie oncologique débutante, localisée ou en rémission doit systématiquement être discuter avec SWT. Le mélanome est considéré comme une contre-indication absolue sauf en cas d'ablation avec absence de récidive dans les dix ans.
Il n'existe AUCUNE contre-indication dans les cas suivants :
– Carcinome baso-cellulaire cutané primaire
– Carcinome in situ du col de l'utérus
– Tumeur locale clairement définie de malignité mineure (p. ex., carcinome à cellules rénales inférieur à 2 cm)

Virus de la rage / maladie à prions

Contre-indications relatives

- **HIV**
- **Hépatite B**
- **Hépatite C**
- **Anémie aplasique**
- **Agranulocytose**
- **Hémophilie**

Contre-indications relatives

Mort violente : que faire ?

Pas une contre-indication au don!

⇨ Accord du procureur

Processus de don d'organes

Identification du donneur potentiel

Diagnostic de mort cérébrale

Examen clinique	Examens para-cliniques

Annonce du diagnostic

Recherche volonté présumée

Maintien du donneur/Evaluation/Allocation

Prélèvement

Restitution du corps

Depuis octobre 2018 interrogation systématique du registre national

Médecin responsable et Coordinateur don d'organes

Accord de la Famille

Coordinateur de prélèvement

Processus du don d'organes

En l'absence de contre-indications et dès l'accord pour le don d'organes

- **Annonce donneur à Swisstransplant / SOAS**
- **Rencontre avec la famille : anamnèse**
- **Identité «ZZ DO»**
- **Evaluation des organes : examens**
- **SOAS : allocation**

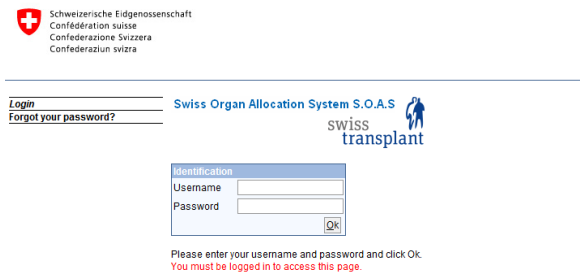

Processus du don d'organes

Principe du prélèvement
La réfrigération des organes, in situ:

« Remplacer dans un délai très court le sang circulant dans les organes par une solution de conservation froide. Ceci les met en hypothermie permettant leur prélèvement, leur emballage, leur transport et leur préparation pour être greffés »

Quels frais pour les familles ?

Aucun frais ne sera facturé à l'assurance du donneur ou à sa famille dès l'accord pour le don

Les frais sont pris en charge par l'assurance des receveurs

Le don d'organes est gratuit. Le commerce d'organes est interdit en Suisse.

Donneurs à cœur arrêté

HUG depuis 2015
CHUV depuis avril 2016

Fribourg depuis 2018
Sion depuis 2020
Neuchâtel en projet

Organes

Tissus

La Transplantation

Centres Suisses

Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)

Cœur[1], poumon, rein[1]

Hôpital universitaire de Bâle (USB)

Rein[2]

Hôpital cantonal de Saint-Gall (KSSG)

Rein

Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG)

Foie[1], rein, pancréas, cellules des îlots de Langerhans, intestin grêle

Hôpital universitaire de Berne (Inselspital)

Cœur[1], foie, rein[1]

Hôpital universitaire de Zurich (USZ)

Cœur[1,3], poumon[1], foie, rein[1,3], pancréas, cellules des îlots de Langerhans, intestin grêle

Indications à la transplantation

Maladies graves et incurables du cœur, des poumons, du foie, des reins et du pancréas, dans le cadre de :

Maladies congénitales

Infections

Malformations

Maladies du système métabolique

Critères d'exclusion

Age

Infection active ou pouvant être aggravée

Toxicomanie avérée et/ou éthylisme sans abstinence > 6 mois

Obésité morbide

Maladie psychiatrique non contrôlée

Bilan pré-transplantation

En urgence ou en électif

En hospitalisation ou en ambulatoire

Examens complets par système

Prises de sang complètes

Mise en liste d'attente

- Bilan complet – résultats disponibles
- Dossier pré-greffe constitué
- Organisation d'une visioconférence avec HUG
- Visioconférence/colloque multidisciplinaire et prise de décision :

  Mise en liste ou complément de bilan !

Le bon organe à la bonne personne…

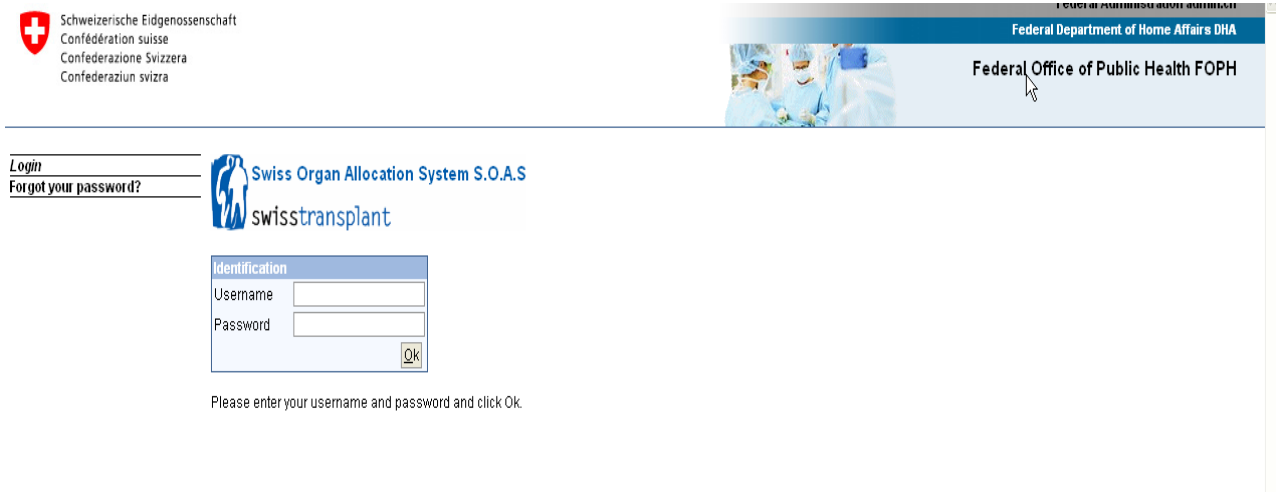

Les contraintes de la transplantation…

TTT immunosuppresseur

Autres médicaments

Contrôles médicaux fréquents

Examens invasifs

Infections

Rejet

Envie d'en savoir plus…

https://www.swisstransplant.org/fr/

- PLDO

https://pldo.hug-ge.ch

- Transplantation

https://www.bag.admin.ch

- Formations :
  - E-learning
  - Formation «Le patient qui devient donneur d'organes»
  - Formation CAPDO